



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
28 août 2020  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 27 août 2020, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration conjointe de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran et de la République turque relative aux consultations sur la Syrie tenues à Genève le 25 août 2020, en marge de la troisième réunion de la Commission constitutionnelle (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la République islamique d'Iran  
(*Signé*) Majid **Takht Ravanchi**

Le Représentant permanent de la Fédération de Russie  
(*Signé*) Vassily **Nebenzia**

Le Représentant permanent de la République turque  
(*Signé*) Feridun H. **Sinirlioğlu**

\_\_\_\_\_



**Annexe à la lettre datée du 27 août 2020 adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et russe]

**Déclaration conjointe de l'Iran, de la Russie et de la Turquie sur les consultations tenues en marge de la troisième réunion de la Commission constitutionnelle (Genève, 25 août 2020)**

La Fédération de Russie, la République islamique d'Iran et la République turque, pays garants du processus d'Astana, ont tenu une réunion trilatérale et des consultations avec les représentants de la République arabe syrienne et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Geir O. Pedersen, en marge de la session ordinaire de la Commission de rédaction de la Commission constitutionnelle, qui s'est ouverte le 24 août à Genève, à la suite de quoi elles :

1. Ont réaffirmé leur profond attachement au respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne et souligné que ces principes devraient être respectés par toutes les parties ;
2. Ont réitéré leur détermination à combattre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et à s'opposer aux visées séparatistes ayant pour objectif de porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Syrie et de menacer la sécurité nationale des pays voisins. Sont convenues de poursuivre leur coopération pour éliminer l'EIL/Daech, le Front el-Nosra et tous les autres individus, groupes, entreprises et entités associés à Al-Qaida ou à l'EIL/Daech, ainsi que les autres groupes terroristes répertoriés par le Conseil de sécurité de l'ONU, en assurant la protection de la population et des infrastructures civiles, conformément au droit international humanitaire ;
3. Ont exprimé leur opposition à la saisie et au transfert, en toute illégalité, de recettes pétrolières censées revenir à la République arabe syrienne. Dans ce contexte, elles ont condamné l'accord illégal sur le pétrole conclu entre une société américaine et l'entité illégitime, dans le cadre du programme séparatiste mené par cette dernière ;
4. Ont condamné les attaques militaires qu'Israël continue de lancer en République arabe syrienne en violation du droit international et du droit international humanitaire, lesquelles portent atteinte à la souveraineté de la Syrie et des pays voisins et mettent à mal la stabilité et la sécurité dans la région ;
5. Ont exprimé leur profonde préoccupation devant la situation humanitaire en Syrie et l'impact de la pandémie de COVID-19, qui met à mal le système de santé et la situation socioéconomique et humanitaire du pays. Ont dénoncé les sanctions prises de manière unilatérale en violation du droit international, du droit international humanitaire et de la Charte des Nations Unies, en particulier compte tenu de la pandémie.
6. Ont souligné le rôle important de la Commission constitutionnelle à Genève, qui a vu le jour grâce à la contribution décisive des garants du processus d'Astana en vue de la mise en œuvre des décisions du Congrès pour le dialogue national syrien tenu à Sotchi, pour faire avancer le processus politique conduit par les Syriens et pris en main par eux sous les auspices de l'ONU, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité ;

7. Se sont félicitées de la tenue de la troisième réunion de la Commission de rédaction de la Commission constitutionnelle, le 24 août 2020 à Genève, et ont réaffirmé leur souhait d'appuyer les travaux de celle-ci afin d'en assurer l'efficacité et la pérennité, par une interaction continue avec les représentants syriens et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Geir O. Pedersen, en qualité de facilitateur ;

8. Ont estimé qu'un esprit de compromis et de dialogue constructif devait présider aux travaux de la Commission constitutionnelle, sans ingérence étrangère ni calendriers imposés de l'extérieur, afin que ses membres puissent parvenir à un accord général qui confèrera aux résultats de ces travaux la plus grande légitimité possible aux yeux du peuple syrien ;

9. Ont souligné qu'il importait que le processus plus large de règlement aille de l'avant pour accroître l'aide humanitaire apportée à tous les Syriens dans l'ensemble du pays, sans conditions préalables, sans politisation et sans discrimination, pour faciliter le retour librement consenti et en toute sécurité des réfugiés et déplacés syriens dans leur lieu de résidence d'où ils étaient partis en Syrie, ainsi que pour instaurer un climat de confiance entre les parties syriennes ;

10. Sont convenues de tenir dès que possible la prochaine réunion internationale sur la Syrie organisée dans le cadre du processus d'Astana.

Genève, le 25 août 2020

---